



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palais de justice

Question écrite n° 8800

Texte de la question

M. Daniel Colliard s'emeut aupres de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, du risque de voir reporter sine die les travaux necessaires au redeploiement du palais de justice du Havre. Il lui rappelle que dans le cadre du schema directeur departemental de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire ses services ont procede a une etude concluant au caractere urgent des travaux a realiser au Havre. Or il lui signale que, selon M. le batonnier de l'ordre des avocats du Havre, il est a craindre que ces travaux, les seuls a beneficier d'un classement en urgence en Seine-Maritime, ne soient differes. Il lui demande donc s'il compte suivre, ce qui est fortement souhaite, l'avis de ses services et ainsi realiser au Havre en priorite des travaux plus que necessaires.

Texte de la réponse

Le departement de la Seine-Maritime a fait l'objet d'un schema-directeur immobilier pilote au plan national par la delegation generale au programme pluriannuel d'equipement. Ce schema directeur a mis en evidence la necessite de realiser des operations de restructuration du patrimoine judiciaire dans trois sites prioritaires du departement a savoir Dieppe, Rouen et Le Havre. Cependant, tout projet d'envergure sur l'un de ces sites, dont la necessite ne saurait etre remise par la Chancellerie, devra prendre rang parmi la liste des autres priorites a realiser dans les prochaines annees, en fonction des moyens budgetaires alloues au ministere de la justice. Il n'apparait donc pas possible d'engager des a present des travaux de restructuration du patrimoine judiciaire havrais, compte tenu des operations importantes deja programmees par la Chancellerie a moyen terme.

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8800

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4339

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1169